



LA DÉ- CADE

LA LETTRE DU CERCLE
JEAN-BAPTISTE SAY

“ Les lumières et la morale
sont aussi nécessaires au
maintien de la République
que le fut le courage pour
la conquérir. ”

Il nous l'avait bien dit

mars 2020

Ce n'est pas pour les riches qu'il faut une bonne administration



Alors que les prochaines élections municipales semblent annoncer un taux d'abstention record et qu'en même temps les manifestations de l'opinion publique prennent des formes multiples et parfois violentes, Say souligne le besoin d'engagement de chacun et du renoncement d'aucun dans l'exigence de bonnes politiques.

« Toutes les mauvaises lois, tous les vices qui s'introduisent dans l'organisation sociale, tendent à priver la société d'une partie de ses moyens d'existence, et cette privation atteignant la classe ouvrière avant toutes les autres, elle est plus qu'aucune autre intéressée à ce que l'état soit bien administré. On a dit que les riches devaient plus s'intéresser à la chose publique parce qu'ils avaient plus à perdre. Ce sont bien plutôt les pauvres. Il y va de leur existence, tandis que les riches trouvent dans leurs biens mêmes, de quoi surmonter les circonstances fâcheuses. Quand les ouvriers s'inquiètent peu de la chose publique, ils décèlent par là une profonde ignorance de ce qui les touche le plus. »

Cours complet d'Économie Politique. T4. 1829

Analyse économique

mars 2020

Coronavirus : entre risque et incertitude

La réaction brutale des marchés à l'épidémie de Coronavirus est l'occasion de revenir sur une distinction importante dans la pensée économique entre deux notions qui renvoient au fait que nous ne connaissons pas l'avenir : le risque et l'incertitude. La distinction a été établie par un économiste américain, Frank Knight (1885-1972) dans son ouvrage *Risque, Incertitude et Profit* publié en 1921.

Pour résumer, le risque est probabilisable là où l'incertain ne l'est pas.

Le premier renvoie typiquement aux risques qu'un assureur va pouvoir assurer. Par exemple, on sait qu'en moyenne, un automobiliste a une certaine probabilité d'avoir un accident. Celle-ci peut être estimée sur la base des données historiques d'accidentalité. Ceci va permettre à un assureur de déterminer le nombre moyen d'accidents qu'il aura à assurer sur la population de ses assurés et donc de fixer les primes pour couvrir son risque.

C'est un peu la même chose pour les actifs financiers par rapport au cycle économique classique. D'une certaine manière, chaque investisseur va prendre ses décisions sur la base d'une distribution possible de chiffres de croissance. Un investisseur confiant, qui pense que la croissance a une probabilité forte d'accélérer sera prêt à détenir davantage d'actifs réputés risqués mais au rendement plus élevé, comme les actions, et moins d'actifs réputés sans risque offrant un rendement plus faible. Un autre investisseur aura peut-être une autre vision. C'est la confrontation de toutes ces visions qui va définir un prix d'équilibre pour les actifs financiers.

L'incertitude fait quant à elle référence à un risque qui n'est pas mesurable, par manque d'information, de données. C'est cette incertitude qui paralyse les marchés financiers aujourd'hui. Comment va évoluer l'épidémie d'un virus dont on découvre tout juste les propriétés ? Comment les économies vont-elles s'adapter aux mesures de prophylaxie ? Celles-ci seront-elles partout aussi drastiques qu'en Chine ou plus mesurées comme en Corée ? Pour quelle durée ? Autant de choses impossibles à mesurer a priori qui paralysent les agents économiques.

C'est d'ailleurs pour ça que ce genre de crises, comme d'autres chocs exogènes tels que les attentats, voient leur effet sur les marchés diminuer avec les occurrences. La première plonge les investisseurs dans le noir le plus complet mais lors des suivantes, ils disposent de précédents historiques qui permettent d'évaluer ce que sera l'impact sur l'économie.

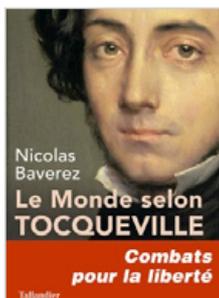
Reste donc à espérer que cette épidémie sera la plus courte possible et fera le minimum de victimes. Et ainsi, tous les agents économiques pourront revenir à leurs petits calculs !

Reçu 10/10

mars 2020

« Une vérité appartient non pas au premier qui la dit, mais au premier qui la prouve. »
(Traité 1^{re} ed.)

Nicolas BAVEREZ « le Monde selon TOCQUEVILLE » Éd. Tallandier



Nicolas Baverez, pourtant bien occupé par son métier d'avocat, profite de ses vacances depuis des années pour écrire et nous faire partager ses préoccupations et ses passions. Dans une œuvre abondante, dénonçant dès 1994 « l'Impuissance publique » (Calmann-Lévy), puis s'inquiétant de « la France qui tombe » (Perrin) dix ans plus tard, il vient de nous mettre en garde avec « l'alerte Démocratique » (éditions de l'Observatoire). Tous ces ouvrages trouvent leur héritage intellectuel dans l'œuvre de [Raymond Aron](#) (1905-1983) et bien avant lui dans celle d'[Alexis de Tocqueville](#) (1805-1859).

C'est une forme de lecture introduite et commentée que nous propose Nicolas Baverez avec son « Monde selon Tocqueville ». Une lecture enrichie et facilitée (270 pages) pour ceux qui seraient impressionnés ou rebutés par les dimensions de ces deux ouvrages majeurs que sont « De la Démocratie en Amérique » (1835) et « l'Ancien Régime et la Révolution » (1856). Car il s'agit d'un auteur essentiel dans l'histoire des idées politiques européennes. Une génération le sépare de Say et sa lecture de la Révolution française et de la révolution industrielle est à meilleure distance et son écriture plus moderne et plus fluide.

Pourtant de nombreux éléments d'analyse enrichissent et complètent celle de Say : La France manque de principes supérieurs et n'a jamais que des sensations, ce qui l'empêche de se maintenir très haut en dépit de son génie, car à la fois individualiste et étatiste elle aime défier toute autorité. S'en suit une détestation des dirigeants et une vénération de l'État qui se traduit par la passion pour la dépense publique : « La vérité est, vérité déplorable, que le goût des fonctions publiques et le désir de vivre de l'impôt ne sont point chez nous une maladie particulière à un parti, c'est la grande et permanente infirmité de la nation elle-même ». Par ailleurs, à la réforme nécessaire qui demande énergie et persévérance, les gouvernements préfèrent sans cesse modifier les règles déstabilisant l'ordre économique et social et légitimant des armées de contrôleurs.

Dans l'opposition entre égalité et liberté, Tocqueville voit se développer une demande illimitée de services et d'aides publiques qui fait des français « un peuple de solliciteurs » jamais satisfaits qui conduisent l'État à la ruine. Car la demande d'égalité trouve facilement une réponse sur le temps court alors que l'éducation à la liberté se fait sur le temps long. Pourtant, d'après Tocqueville la propriété est le remède contre les inégalités et la protectrice des libertés, car « les hommes qui vivent avec une aisance également éloignée de l'opulence et de la misère mettent à leur bien un prix immense. (...) Fort voisins de la pauvreté, ils voient de près ses rigueurs, et ils les redoutent. »

C'est le travail « procurant un lucre » qui permet d'acquérir légitimement cette propriété. Plus encore que Say, Tocqueville voit les limites de la révolution industrielle par la répression des soulèvements ouvriers en 1848. Mais le socialisme qui engendre la jalousie et la guerre des classes n'est pas la réponse. L'impôt proportionnel, la déconcentration de l'État dans des institutions efficaces et l'assistance doivent permettre la correction des dégâts de la révolution industrielle.

Alors que les classes moyennes semblent affaiblies et déboussolées dans toutes les démocraties en dépit de la prospérité dont elles jouissent, on ne saurait trop insister sur l'actualité et la pertinence des analyses et des idées de Tocqueville ; et donc de recommander la lecture que nous en propose Nicolas Baverez.

Et pour vous en convaincre encore et comme une mise en bouche, La Décade ne peut s'empêcher de partager avec ses lecteurs un extrait de la Démocratie en Amérique, le plus célèbre sans doute :

« Je veux imaginer sous quels traits nouveaux le despotisme pourrait se produire dans le monde : je vois une foule innombrable d'hommes semblables et égaux qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs, dont ils emplissent leur âme. Chacun d'eux, retiré à l'écart, est comme étranger à la destinée de tous les autres : ses enfants et ses amis particuliers forment pour lui toute l'espèce humaine ; quant au demeurant de ses concitoyens, il est à côté d'eux, mais il ne les voit pas ; il les touche et il ne les sent point ; il n'existe qu'en lui-même et pour lui seul, et s'il lui reste encore une famille, on peut dire du moins qu'il n'a plus de patrie.

Au-dessus de ceux-là s'élève un pouvoir immense et tutélaire, qui se charge seul d'assurer leurs jouissances, et de veiller sur leur sort. Il est absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux. Il ressemblerait à la puissance paternelle, si, comme elle, il avait pour objet de préparer les hommes à l'âge viril ; mais il ne cherche, au contraire, qu'à les fixer irrévocablement dans l'enfance ; il aime que les citoyens se réjouissent pourvu qu'ils ne songent qu'à se réjouir. Il travaille volontiers à leur bonheur ; mais il veut en être l'unique agent et le seul arbitre ; il pourvoit à leur sécurité, prévoit et assure leurs besoins, facilite leurs plaisirs, conduit leurs principales affaires, dirige leur industrie, règle leurs successions, divise leurs héritages ; que ne peut-il leur ôter entièrement le trouble de penser et la peine de vivre ? (...)

Après avoir pris tour à tour dans ses puissantes mains chaque individu, et l'avoir pétri à sa guise, le souverain étend ses bras sur la société tout entière ; il en couvre la surface d'un réseau de petites règles compliquées, minutieuses et uniformes, à travers lesquelles les esprits les plus originaux et les âmes les plus vigoureuses ne sauraient se faire jour pour dépasser la foule ; il ne brise pas les volontés, mais il les amollit, les plie et les dirige. Il force rarement d'agir, mais il s'oppose sans cesse à ce qu'on agisse ; il ne détruit point, il empêche de naître ; il ne tyrannise pas, il gêne, il comprime, il énerve, il éteint, il hébète, et il réduit enfin chaque nation à n'être plus qu'un troupeau d'animaux timides et industrieux, dont le gouvernement est le berger.

J'ai toujours cru que cette sorte de servitude, réglée, douce et paisible, dont je viens de faire le tableau, pourrait se combiner mieux qu'on ne l'imagine avec quelques-unes des formes extérieures de la liberté, et qu'il ne lui serait pas impossible de s'établir à l'ombre même de la souveraineté du peuple. »

Collé 0/10

mars 2020

*« L'économie : il y a peu de sujet sur lequel on se soit plus donné carrière pour déraisonner »
(traité 1^{re} ed.)*

Bercy rétablit le contrôle des prix !

Depuis une ordonnance de décembre 1986, les prix sont libres en France. [Le portail de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes \(DGCCRF\)](#) précise en effet :

« Les prix sont librement déterminés par les professionnels. Depuis le 1^{er} janvier 1987 tous les prix sont libres, à quelques exceptions près, lorsque la concurrence est inexistante ou insuffisante : certains transports publics, tarifs du gaz ou de l'électricité, cas particulier des livres... »

Cette DGCCRF est bien sûr une des grandes directions du Ministère de l'Économie et des Finances. Ce même Ministère souffre pourtant, d'une forme de schizophrénie puisque sous la signature du Premier Ministre Philippe et du Ministre Le Maire a été publié un décret le 5 février relatif au plafonnement des frais afférents aux Plans d'Épargne en Actions (PEA). Heureusement le sujet est plus restreint que la loi du Maximum de 1793 sur le prix du blé ou que la Charte des prix de Vichy en 1942. Néanmoins il témoigne bien de la culture dirigiste de notre Ministère (et de son Ministre).

Ce décret en est une belle illustration : issu de la loi « Pacte » (Plan d'Action Pour la Croissance et la Transformation de l'Entreprise...) de mai 2019, qui incidemment réforme la réglementation des PEA. Les PEA (et les PEA-PME) sont des comptes d'épargne bénéficiant d'un statut fiscal privilégié destiné à orienter l'épargne des français vers les actions, donc vers les entreprises de l'Union Européenne. La réglementation européenne sur la concurrence interdit un dispositif qui ne serait orienté que vers les entreprises nationales. Il est donc clair que les PEA ne sont pas destinés à proprement parler à financer les entreprises mais bien à orienter l'épargne vers des actifs de long terme en réduisant la fiscalité qui fait la part trop belle à l'État qui gagne toujours trop -sans jamais perdre- à ce que les investisseurs prennent des risques, au point de les dissuader d'en prendre. Créés en 1992, les PEA ne sont pourtant pas un succès : on compte 6 millions de PEA pour 29 millions de foyers et pour un encours inférieur à 100 milliards d'euros, soit un encours moyen de 15 000 euros. Rappelons que les sommes versées sont plafonnées à 225 000 euros par personne, soit 450 000 euros pour un couple. En comparaison, environ 55 millions de Livrets A sont ouverts pour un encours moyen de 4 500 euros et un total supérieur à 250 milliards d'euros. Il est donc clair que l'épargne des français n'est guère investie en entreprises, mais bien davantage dans la dette de l'État si l'on prend en compte également leurs placements en assurance vie.

Soucieux donc de corriger cette anomalie, la loi Pacte modifie les règles de plafond de versement au profit des PEA-PME (destinés à l'investissement dans les PME, et limités jusque-là à 75 000 euros, mais ne représentant que 200 000 comptes ouverts pour un encours inférieur à 2 milliards). Avec toujours cette idée que la carotte fiscale fera venir l'épargne vers nos chères PME et ETI « qui créent des emplois ». Il est donc possible de verser 225 000 euros sur un PEA-PME, mais les sommes cumulées PEA + PEA-PME ne peuvent dépasser ce montant. Énorme changement en perspective...

Mais imaginant un raz de marée de l'épargne vers ces instruments, le législateur et le Ministère craignent la création d'une rente formidable pour les banques qui commercialisent ces produits d'épargne et saisissent donc l'occasion pour réglementer les frais associés, comme ils réglementent le taux de l'usure. C'est notre 0/10 du mois.

Car on parle d'enjeux anecdotiques d'un point de vue économique : il s'agit de la tarification de comptes d'épargne peu répandus et aux encours faibles. Mais cela mérite toute l'attention de la technostructure et de son idéologie.

Il est fait mention dans le décret, d'un taux de frais maximum de 0,5% « lorsque l'opération est effectuée par voie dématérialisée » et de 1,2% dans les autres cas. On pourrait s'étonner justement de ce taux : d'où sort-il ? A-t-il été fixé après une analyse des coûts et après application d'un taux de marge ? On en doute. C'est pourtant ce qui pourrait expliquer qu'il y ait deux taux ; quelle est la différence entre une opération dématérialisée et une autre ? Voilà qui va nourrir de la jurisprudence, conséquence judiciaire logique de toute réglementation fumeuse.

Une partie de cette idéologie rencontre une opinion bien répandue et soigneusement entretenue que les banques gagnent trop d'argent et « tondent » leurs clients. Malheureusement, les performances financières des banques françaises démontrent le contraire, avec des taux de rentabilité très inférieurs aux banques américaines par exemple, et des suppressions d'emplois par dizaines de milliers depuis dix ans (sans une larme du ministre) ; [sous le coup de taux d'intérêt négatifs](#), elles doivent également faire face à une inflation réglementaire colossale et à des évolutions technologiques très coûteuses.

Le contrôle des prix par le plafonnement ne va faire qu'aligner les prix au plafond et donc réduire le jeu de la concurrence.

Car c'est la seule concurrence qui permet de réduire les prix et si les banques ont des efforts de productivité à faire et à rendre à leurs clients, c'est bien elle qui doit permettre de récompenser les plus performantes. Il eut été certainement plus utile pour cela de faciliter davantage la mobilité bancaire par exemple (faculté de transférer ses avoirs et crédits d'une banque à l'autre avec des délais et des coûts contrôlés -à juste raison cette fois-ci).

De manière bien plus visible et encore plus risible peut-être, le 6 mars l'annonce du Ministre de contrôler le prix des solutions hydro-alcooliques (désinfectant protégeant de la contamination du coronavirus) à 2 euros maximum les 50 ml, et 3 euros les 100 ml (pourquoi pas 4 euros ?) vient confirmer la vision technocratique de la formation des prix et la suspicion de l'État à l'égard des acteurs économiques et du marché.

Pourtant en juin 1973, [s'adressant à ses actionnaires, le baron Bich](#) -fondateur du groupe Bics- s'exclamait : « on ne tient pas le prix du bœuf en contrôlant les bouchers, on tient le prix du bœuf en produisant du bœuf ». Entendu donc en 1986, mais oublié en 2020...

Parole d'entrepreneur

mars 2020

Jean-François FAURE – Fondateur de [AuCOFFRE.com](https://www.aucoffre.com)



« Attendre son tour » pour bosser comme architecte à Bordeaux au début de sa carrière n'était pas trop son genre. Au moment où Internet commence à se développer, Jean-François Faure bascule rapidement dans l'entrepreneuriat avec plusieurs créations, dont une agence de traduction. Sensibilisé par plusieurs lectures en 2006 il se rend compte que face à une crise majeure nous étions finalement très exposés et qu'acquérir de l'or pour se protéger n'était pas si simple. L'environnement concurrentiel sur la vente d'or était alors soit poussiéreux soit étranger. Il décide dès 2007 d'adapter un modèle anglo-saxon au marché français et il lance AuCOFFRE.com, une plateforme d'achat et de vente de métaux précieux, avec service de conservation en coffre, s'adressant plutôt au marché C2C donc aux particuliers entre eux. Au cœur de la crise de 2008, son offre décolle. Aujourd'hui le groupe réalise 70 M de CA et comprend une trentaine de salariés avec la société AuCOFFRE.com et sa filiale VeraCash. Il développe aussi une activité de frappe de monnaie qui fait de AuCOFFRE.com le deuxième acteur en France pour les clients particuliers et pour les pays étrangers, après la Monnaie de Paris, les pièces en Euro restant le domaine réservé de cette dernière. Avec AuCOFFRE.com Jean-François Faure tente de réconcilier la sécurité – du placement en or – et la liberté qu'elle confère à ses clients.

1) Pourquoi être devenu entrepreneur ?

L'entrepreneuriat n'est pas un métier. C'est plutôt un état, une manière d'être. Et la meilleure réponse à ce que je suis. Quelqu'un qui tient par-dessus tout à sa liberté, et qui respecte celle des autres. Quelqu'un qui ressent l'urgence de proposer des solutions lorsqu'elles sont inexistantes. Quelqu'un qui a besoin d'exprimer sa créativité.

Enfin quelqu'un qui nourrit très tôt des ambitions et qui doit trouver ses marchés au-delà d'un environnement local très verrouillé. J'avais cette obligation de créer mon entreprise et de la développer à l'échelle nationale, voire internationale.

J'ai peut-être aussi hérité de cette fibre de mes parents qui étaient agriculteurs. Ils devaient trouver des solutions, gérer des contraintes internes et externes à leur activité, seuls au quotidien. Ils avaient ce sentiment particulier de tenir entre leurs mains leur avenir, comme tout autre entrepreneur. Ils étaient aussi animés par ce positivisme qui est la marque de l'entrepreneur, qui permet de faire face à l'adversité avec enthousiasme.

2) Le chef d'entreprise est-il le seul à entreprendre ?

On ne peut pas ignorer l'évolution sociale que nous connaissons depuis quelques années. Il faut accepter l'idée que certains d'entre nous préfèrent rester dans l'exécution et ne pas assumer la responsabilité de la prise de décision.

En tant que dirigeant nous devons savoir travailler avec eux sur cette base. On ne peut pas les obliger au nom de l'entrepreneuriat à être ce qu'ils ne veulent pas être.

En tant que chef d'entreprise, on doit savoir les accompagner pour les tirer vers le haut jusqu'à un niveau de responsabilité qui correspond au niveau d'engagement qu'ils ont eux-mêmes choisi.

Après, j'avoue que j'aime travailler avec des gens qui s'investissent, qui s'approprient les projets auxquels ils participent. J'aime partager la création et le succès avec eux.

Il existe de nombreuses formes d'entrepreneuriat au sein de l'entreprise. C'est à ceux qui souhaitent s'investir de saisir les opportunités que nous leur offrons au sein de nos différentes activités. Nous avons eu récemment le plaisir de voir un alternant au sein de notre activité de crypto monnaie VeraOne se transformer en vrai champion d'une nouvelle activité. Un autre collaborateur d'origine étrangère arrivé chez nous par la petite porte il y a quelques années, ne parlant pas français, est aujourd'hui chef d'exploitation de notre filiale VeraCash.

C'est finalement notre responsabilité en tant que chef d'entreprise de créer les opportunités et les conditions pour voir émerger des « intra-preneurs » qui ont la fibre et souhaitent évoluer avec cet état d'esprit d'entrepreneur.

Il faut savoir laisser l'espace aux gens qui désirent s'investir et grandir dans l'entreprise. Je n'ai pas de problème d'ego et déléguer la responsabilité opérationnelle est essentiel dans la conduite de mes affaires. Je reste dans mon rôle, dans ma valeur ajoutée. Pour les collaborateurs compétents, il est donc d'après moi possible d'entreprendre au sein de notre entreprise. À moi de rester présent sur les valeurs, sur l'ADN de l'entreprise, sur ce que l'on est.

3) Pour vous, qu'est-ce que la création de valeur ?

Pour moi elle est multiple.

Pour commencer, j'ai le sentiment, en assurant la conservation des métaux précieux de mes clients, de garantir leur sécurité et donc leur liberté. Notre offre est en elle-même créatrice de valeur.

L'alignement auquel nous veillons dans la manière d'exécuter notre mission et de répondre aux attentes de nos clients, et l'attention particulière que nous leur portons sont créateurs de valeur. Nous créons aussi de la valeur pour nos collaborateurs.

En leur proposant un fonctionnement de type « responsabilités augmentées » au sein de nos différentes activités, en favorisant les modes collaboratifs et facilitants plutôt que directifs.

En intervenant en amont sur la formation initiale. Notre position dans notre écosystème nous a permis de créer avec une école de commerce locale un master 1 et 2 et ainsi de garantir l'adéquation des profils des diplômés aux besoins et au format d'une entreprise comme la nôtre, sur le fond comme sur la forme.

4) Quelles sont les trois ou quatre mesures à prendre pour améliorer le développement des entreprises françaises ?

a/ Mettre en place une monnaie complémentaire,

du type du WIR Suisse, utilisée par 60 000 entreprises là-bas, ce qui permettrait de :

- fluidifier les échanges entre entreprises ;
- nous rendre plus résilients lors de crises majeures telles que celle de 2008 ;
- relocaliser les activités et donc promouvoir des échanges plus respectueux de l'environnement.

b/ Rentrer vraiment dans l'Europe.

Aujourd'hui on n'a pas l'impression de faire partie d'une communauté où les échanges sont faciles mais plutôt de rester sur nos prés carrés. On a le sentiment de ne pas bénéficier autant qu'on le pourrait des opportunités d'échanges liés à l'Europe.

On a le sentiment que le bénéfice de l'Europe est un peu réservé aux grandes entreprises mais qu'il ne touche pas les entreprises plus petites, aussi bien en termes de nouveaux marchés que de subventions. C'est un peu toujours les mêmes grandes entreprises qui en profitent, car ce sont les seules à savoir comment faire. Les nombreuses boîtes plus petites mais qui font le PIB de la France ne parviennent pas à en profiter finalement.

Mieux diffuser et partager les bénéfices de l'Europe passe certainement par des engagements plus profonds tels que, par exemple, un budget commun ou une fiscalité harmonisée. Tant que nous ne tomberons pas d'accord sur ces mesures au sein de l'Union on ne progressera pas. Parti d'une vraie bonne idée, l'Euro est aujourd'hui pour toutes ces raisons plus une monnaie allemande qu'européenne.

c/ Nous laisser un peu tranquilles.

Faire un peu plus confiance aux entreprises plutôt que systématiquement penser pour elles. Les entrepreneurs ont du bon sens. Pourquoi ne pas leur laisser un peu d'espace pour essayer, expérimenter, même sous surveillance.

mars 2020

POURQUOI « LA DÉCADE » ?

« La Décade philosophique, littéraire et politique » cofondée par Jean-Baptiste Say en avril 1794 était publiée chaque décadi, dernier jour des trois décades qui rythmaient les mois du calendrier républicain. Selon l'affiche publicitaire qui soutint son lancement, son ambition était « d'instruire et amuser » !

« La Décade », publiée sur internet 10 fois par an, autour du 10 du mois, sera l'outil de communication du Cercle Jean-Baptiste Say (www.cerclejeanbaptistesay.com), parlera d'économie, tâchera d'instruire et tentera d'amuser... Tentez votre chance ! L'abonnement est gratuit et la diffusion repose sur la promotion des lecteurs. Hommage donc à la sagesse d'un révolutionnaire qui a si bien compris l'importance de la prospérité dans le développement et le maintien de la démocratie. Et si bien expliqué les conditions nécessaires à cette prospérité : la liberté, la propriété, l'échange, le travail. Sans entrepreneurs, point de prospérité et sans prospérité, point de solidarité !

Avec Jean-Baptiste Say comme guide et pédagogue, rappeler les principes fondamentaux de l'économie et expliquer simplement les mécanismes de création de richesse pour qu'ils puissent se remettre en marche dans notre pays, voilà l'ambition de la Décade.
